

**COMPTE RENDU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
MERCREDI 2 FEVRIER 2022**

Étaient présents :

M. GATARD, M. CHANDENIER, M. BOUTET, MME MONMARCHÉ-VOISINE, M. RUSSEAU, MME BEIGNEUX, M. CHOUTEAU, MME CHAMPIGNY, MME LABRANDE, MME MARTIN, MME BRU, MME GONTHIER, MME ARAB, M. BESNIER, MME GATIEN et MME MERLE

Était absente et excusée ayant donné pouvoir :

MME DUGUET à M. CHANDENIER

M. MARTINAGE directeur du CCAS est secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Adoption du P.V. du 14.12.2021

1. Emploi : avenant à la convention pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA du Conseil départemental pour l'année 2022.
2. Finances :
 - Demande de subvention du Conseil départemental (FAL) pour le repas des aînés 2022
 - Adoption du tarif de la tombola du repas des aînés 2022

 - Compte de gestion 2021 du Receveur municipal
 - Compte administratif 2021
 - Affectation du Résultat 2021
 - Budget primitif 2022

 - Relevé de décisions prises par le Président : dossiers de demande d'aide légale
 - Relevé des décisions d'aides financières prises par la Commission Permanente

ACCUEIL

Monsieur le Président ouvre la séance et remercie les personnes présentes.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CA DU 14/12/21

Le procès-verbal du conseil d'administration du 14/12/21 est adopté à l'unanimité.

1. Emploi : avenant à la convention pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA du Conseil départemental pour l'année 2022.

Oui l'exposé de Monsieur le Président,

Il est demandé à l'Assemblée d'autoriser Monsieur le Président à signer cet avenant à la convention n° 37 21 03 II AN pour l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA du Conseil départemental au titre de l'année 2022 ;

Après en avoir délibéré, l'assemblée **ADOpte A L'UNANIMITE** la délibération.

2. Finances :

- Demande de subvention du Conseil départemental (FAL) pour le repas des aînés 2022

Dans le cadre de ses animations, la Ville et le CCAS organisent samedi 19 et dimanche 20 novembre 2022 son repas des aînés pour les personnes âgées de 73 ans et plus de la commune. Lors de ces deux repas, une animation musicale ponctuera ces deux journées avec un orchestre. Le coût de la prestation est en moyenne de 1 300 € pour les deux jours (cachets et charges sociales).

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à approuver la subvention pour un montant de 600 euros dans le cadre du Fonds d'animation locale (FAL) du Conseil départemental.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, **APPROUVE A L'UNANIMITE**, la subvention pour un montant de 600 euros dans le cadre du Fonds d'animation locale du Conseil départemental.

- Adoption du tarif de la tombola du repas des aînés 2022

Durant les deux repas des aînés, le CCAS organise une tombola pour les convives afin de leur permettre de gagner des lots offerts par des partenaires. Afin de mettre en place un tarif spécifique à cette tombola, il est proposé aux membres du Conseil d'administration d'adopter le tarif d'un euro par ticket vendu pour la tombola du repas des aînés du 19 et 20 novembre 2022.

Après en avoir délibéré, Le Conseil d'Administration, **APPROUVE A L'UNANIMITE**, le tarif d'un euro par ticket vendu pour la tombola du repas des aînés du 19 et 20 novembre 2022.

- Compte de gestion 2021 du Receveur municipal (cf. document joint)

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Mme GENEVE, Receveur Municipal, pour l'année 2021,

Considérant la concordance du compte de gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le receveur municipal avec le compte administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECLARE que le compte de gestion 2021 dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observations ni réserves,

ADOpte A L'UNANIMITE en conséquence, le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif pour l'année 2021.

- Compte administratif 2021

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Considérant que le compte de gestion 2021 fait ressortir une identité d'exécution d'écritures avec le compte administratif 2021, selon les détails suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAUX CUMULES
RECETTES			
Prévisions budgétaires	71 000,00 €	468 055,88 €	539 055, 88 €
Réalisations	29 484,25 €	420 434,34 €	449 918, 59 €
DEPENSES			
Prévisions budgétaires	71 000,00 €	468 055,88 €	539 055, 88 €
Réalisations	44 912,88 €	400 308,39 €	445 221, 27 €
RESULTAT de l'exercice	- 15 428,63 €	20 125,95 €	4 697,32 €

Monsieur le Président quitte la séance et ne prend pas part à la délibération conformément à l'article du Code Général des Collectivités Territoriales L. 2121-14.

La présidence est confiée à M. CHANDENIER, Vice-Président.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

PREND ACTE de la présentation du compte administratif 2021 résumé ci-dessus,

CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et en sortie, aux débits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Par 15 voix POUR et 1 ABSTENTION (Mme CHAMPIGNY)

ADOpte le compte administratif 2021 tel qu'annexé à la présente,

Mme Champigny souhaite savoir si une étude est prévue pour l'acquisition d'une deuxième navette adaptée aux personnes à mobilité réduite.

M. Chandenier indique que l'achat d'un équipement électrique adapté PMR est très élevé. Par ailleurs, cela nécessite la formation des chauffeurs. Une deuxième navette adaptée PMR resterait limitée car le CCAS n'est pas sollicité par des personnes concernées.

En parallèle, un groupe de travail sur le handicap, dans lequel figure des membres du CA et des représentants d'établissements ou d'associations concernés par le sujet, travaille sur la connaissance des services et dispositifs existants. Il a également pour objectif de recenser les besoins des habitants concernés dans tous les aspects de leur vie quotidienne.

Monsieur le Président souligne que ce sujet ne concerne pas seulement la commune mais également la Métropole, qui pourrait proposer un service à la demande. Cela relève de la volonté organisatrice du syndicat des mobilités (services, tarifs...). Une rencontre avec le syndicat des mobilités peut être envisagée afin de rechercher des solutions adaptées. Ce choix de transport doit être guidé par les besoins des personnes et non par des contraintes financières.

M. Besnier précise que ce groupe de travail « Handicap » doit aussi comprendre les malvoyants et malentendants-

- **Affectation du Résultat 2021**

Considérant que le Conseil d'Administration doit se prononcer avant le 30 juin 2022 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par M. le Président,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

DECIDE D'AFECTER A L'UNANIMITE le résultat 2021 comme suit

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture 2021
INVESTISSEMENT	24 544,12 €		- 15 428, 63 €	9 115, 49 €
FONCTIONNEMENT	52 330,37 €		20 125, 95 €	72 456,32 €
TOTAL	76 874,49 €		4 697, 32 €	81 571,81 €

002 Résultat de fonctionnement reporté : 72 456, 32 €

001 Solde d'exécution section d'investissement reporté : 9 115, 49 €

- **Budget primitif 2022**

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration le projet du budget primitif 2022 en hausse de 2, 42 % par rapport au budget primitif 2021, dont l'équilibre est déterminé comme suit :

- **Section de fonctionnement : 451 742, 00 €**
- **Section d'investissement : 26 911,49 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration,

Par 16 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme CHAMPIGNY)

ADOpte le budget primitif 2022.

➤ **Relevé de décisions prises par le Président pour les dossiers de demandes d'aide légale :**

- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement en faveur d'une personne âgée pour l'EHPAD « les Jardins de la Voulzie » à Les Ormes sur Voulzie (77) le 19/11/2021 ;
- 1 dossier d'aide sociale pour des frais de services ménagers en faveur d'une personne domiciliée à Chambray-lès-Tours le 10/12/2021 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée pour l'EPHAD de Distre (49) le 10/12/2021 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais de placement en faveur d'un couple de personnes âgées le 10/12/2021 ;
- 1 dossier d'obligation alimentaire pour des frais d'hébergement en faveur d'une personne âgée le 10/12/2021.

➤ **Relevé des décisions d'aides financières facultatives prises par la Commission Permanente :**

Commission Permanente 2022	JANV	FEV	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
	Nombre d'aides accordées											
Chèques multiservice	2											
Chèques carburant	0											
Aides aux énergies et loyers (électricité, gaz, eau.)	3											
Aides aux scolaires et animation jeunesse	0											
Secours exceptionnels (garage, meuble, électro-ménager)	3											
Prêts	0											
Aides BAFA / Permis de conduire	1											

Informations diverses

Salon de la formation professionnelle

Le service Emploi du CCAS reprend l'organisation du salon de la formation professionnelle, mardi 15 mars de 13h30 à 17h30 à l'espace culturel Yves Renault avec le concours d'une trentaine d'agences de formation professionnelle et le soutien de Pôle Emploi, du Conseil Région Centre et de la Mission Locale Touraine.

Salon du recrutement intérim

Le service Emploi du CCAS organise son salon du recrutement intérim mardi 24 mai de 9h30 à 12h30 à l'espace culturel Yves Renault. Une vingtaine d'agences intérim sont attendues.

Promenade des aînés

Cette sortie se déroulera en deux groupes, jeudi 16 et vendredi 17 juin à Vouvray (visite de cave le matin) et à Tours (déjeuner dans un restaurant, visite guidée de Tours en petit train et visite guidée du CCCOD) pour 150 personnes. Ce programme est également proposé aux personnes à mobilité réduite. La participation demandée pour la journée est de 24 € par personne.

Séjour ANCV à Cussac (87) du 19 au 23 septembre

Dans le cadre la convention ANCV 2022, le CCAS organise un séjour pour 40 personnes âgées au centre de vacances « Le Souffle Vert » à Cussac (87), avec hébergement et pension complète. Ce séjour comprend aussi la possibilité de transport, d'accompagnement et d'hébergement de personnes en situation de handicap. (Tarif plein : 328,02 € ; tarif aidé : 178,02 €).

Plus rien n'étant inscrit à l'ordre du jour, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.